

M. Buirette propose comme candidat au titre de membre correspondant de la Société, M. le curé de Nogentel ; l'élection pour la nomination de M. l'abbé Laporte aura lieu dans la séance de novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

---

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1866

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie le jeudi 8 novembre à l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hachette.

Étaient présents à la réunion : M. Hachette, président, M. Marsaux, vice-président, MM. Usson, archiprêtre de Château-Thierry, Barbey, de Vertus, Renaud, Périn, Delorme, Bénard, Buirette, membres titulaires, M. le Dr Germain et M. Saintdenis, membres correspondants.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal. M. Marsaux fait observer qu'il serait bon de mentionner au procès-verbal la visite que les membres de la Société ont faite à Brasles, sur les lieux où fut trouvé le bronze antique qui fit l'objet d'un Rapport à la Société, pour en caractériser la nature et en déterminer la situation.

M. le président donne communication à la Société des lettres et publications diverses qu'il a reçues pendant le courant du mois, publications dont voici la liste par ordre de réception :

1<sup>o</sup> *Le Bulletin de la Société havraise d'études diverses*, n<sup>o</sup> de 1864 à 1865;

2<sup>o</sup> *Le Bulletin de l'Académie du Gard*, du mois de septembre 1863 au mois d'août 1864 ;

3<sup>o</sup> *Le Bulletin de la Société d'émulation du département des Vosges*, 2<sup>e</sup> cahier 1865 ;

4<sup>o</sup> *La Revue africaine d'Alger*, septembre 1866, n<sup>o</sup> 59 ;

5<sup>o</sup> *Le Bulletin de la Société dunoise de Châteaudun*, n<sup>o</sup> 2, 1866 ;

6° Une lettre de la Société d'émulation des Vosges accusant réception des Bulletins de la Société historique de Château-Thierry ;

7° Une lettre de la Société d'Avesnes ;

8° Une lettre de la Société de Cherbourg, écrites toutes les deux pour remercier la Société de Château-Thierry de son envoi.

A la suite de ces communications, M. Barbey a la parole pour un Mémoire sur les Calvaires et Croix d'église de l'arrondissement de Château-Thierry. M. Barbey, avant d'arriver à ce qui doit faire l'objet principal de son rapport, c'est-à-dire, chacune des croix de l'arrondissement en particulier, définit ce qu'il faut entendre par calvaires, croix de carrefours et croix d'églises. Selon M. Barbey, la croix de carrefour offrirait un plus grand intérêt à l'archéologue que les autres, car outre son mérite intrinsèque, elle a presque toujours un intérêt historique et légendaire.

M. Barbey commence le grand et important travail qu'il promet à la Société, par étudier le Calvaire de Fossoy. Il décrit dans leurs plus minutieux détails les scènes sculptées sur les deux faces du calvaire, note les différents personnages qu'elles représentent, examine le costume de ces personnages qu'il trouve en harmonie avec le costume militaire de l'époque à laquelle remonterait ce Calvaire, et comme date de ce monument, assigne la moitié du douzième siècle. La Société remercie M. Barbey de l'heureuse idée qu'il a eue d'entreprendre un travail aussi important, et le félicite très-sincèrement de l'intérêt si vif qu'il a jeté sur les commencements de son œuvre.

M. Barbey présente à la Société deux cardites dont il accompagne la découverte d'une petite Note historique et géologique.

Ces deux coquillages antédiluviens ont été trouvés dans un état parfait de conservation dans une tranchée faite au dessous du hameau des Chesneaux, pour le tracé de la nouvelle route de Château-Thierry à Soissons. Ils offrent une particularité

qu'on ne rencontre pas toujours dans les coquilles de même nature, c'est que l'un de ces coquillages est percé d'un trou cylindrique de huit millimètres, d'une parfaite régularité, et que l'autre est atteint d'un commencement de perforation. Ce serait, au sentiment de M. Barbey, un animal très-friand de coquille qui, ne pouvant entr'ouvrir son écaille, pratiquerait ces trous à l'aide d'une espèce de tarière dont sa gueule est armée, pour avaler plus facilement sa proie.

M. de Vertus, à l'occasion de la découverte d'un bronze antique faite à Brasles en juillet dernier, découverte dont il a été parlé dans une des précédentes séances, lit un Rapport tendant à établir l'existence d'un temple de Bacchus à Brasles. M. de Vertus prouve dans les préliminaires de son Mémoire l'existence des fêtes de Bacchus dans un assez grand nombre de pays de nos environs, apportant à l'appui de sa démonstration une découverte d'objets ayant servi au culte de Bacchus, faite par M. l'abbé Pêcheur dans les fouilles d'Arlaines, ainsi que l'autorité du savant Dom Grenier, qui n'hésite pas à dire que plusieurs de nos villages ont emprunté leur nom au souvenir de ces fêtes en l'honneur de Bacchus ou Liber.

De ces considérations générales en faveur de l'existence des fêtes de Bacchus dans nos pays, M. de Vertus tire une induction pour l'existence de ces mystères à Brasles, induction qu'il rend fort plausible : 1° par l'étymologie qu'il donne de Brasles, appelé autrefois Bérales, qu'il fait venir par abréviation de Libérales, fêtes en l'honneur de Liber ; 2° par la découverte d'un bronze antique représentant la tête de l'âne que les prêtres de Bacchus montraient dans les mystères de ce dieu. Cette tête trouvée à Brasles, porterait, au sentiment de M. de Vertus, tous les attributs que la Fable prête à l'âne de Silène, tête couronnée de lierre, cou recouvert de la peau d'une panthère, bouche libre de frein. Il n'est pas jusqu'au lieu sur lequel fut mis à découvert ce bronze antique qui ne servirait de preuve à

l'assertion de M. de Vertus. Cet endroit appelé par les habitants du pays le « Savart Galand » tirerait son origine, selon M. de Vertus, du vieux mot *Galare*, faire fête, d'où l'on aurait fait *Campus ad Galendum*, champ où l'on faisait fête. Ainsi, d'après l'auteur du Mémoire, tout se réunirait, et l'étymologie du mot Brasles, et la découverte du bronze antique sur son territoire, et l'endroit même sur lequel il fut découvert, pour établir conjointement avec la fréquence des fêtes de Bacchus dans nos contrées, l'existence à Brasles d'un temple dédié à ce dieu.

La Société a entendu avec plaisir les détails historiques dont le Rapport de M. Vertus est rempli, et l'a remercié d'avoir prêté, par ses recherches savantes, un intérêt si réel à la séance.

M. le président, à l'occasion du bronze antique dont M. de Vertus s'est servi comme d'un moyen de preuve pour établir l'existence d'un temple de Bacchus à Brasles, fait connaître l'opinion de deux savants archéologues de Paris, M. de Longperrier et M. de La Salle, sur ce bronze qui porterait dans la science le nom de « mulet bachique ». Selon M. de La Salle, cet objet aurait appartenu aux chaises curules des Romains, dont il terminait l'extrémité des bras. M. de Longperrier croit que beaucoup d'objets semblables datent du moyen-âge, et ne sont que des imitations des modèles antiques dont M. de La Salle a caractérisé la destination. Le musée de Paris possède un de ces bronzes et M. Thiers deux, celui de droite et celui de gauche, qui forment la paire; ce qui viendrait à l'appui de l'opinion de M. de La Salle et de celle que formulait dans une des dernières séances M. Barbey.

Toutefois, bien que la destination de ces bronzes paraisse rationnellement déterminée par l'explication de M. de La Salle, M. de Vertus ne persiste pas moins à penser, d'après l'explication qu'il donne des temples portatifs de Bacchus, que ces objets aient pu leur être appliqués.

M. le président fait part à la Société d'une Lettre ministérielle par laquelle le Ministre, avant de donner son approbation aux statuts de la Société, l'engage à faire un corps de ses articles fondamentaux, à les séparer de ceux qui lui servent de Règlement intérieur, et s'il y a lieu, à réviser son Règlement avant qu'il ne reçoive sa consécration définitive. En conséquence, M. le Président décide qu'à la prochaine séance, lecture sera donnée du Règlement de la Société, et que l'on y discutera les modifications que ses membres jugeraient à propos d'y apporter.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection de M. l'abbé Laporte, comme membre correspondant de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. M. l'abbé Laporte, curé de Nogentel, est élu à l'unanimité des suffrages.

Le Bureau présente comme candidat à la place de membre titulaire de la Société, laissée vacante par la démission de M. l'abbé Pignon, M. le D<sup>r</sup> Germain, membre correspondant de la Société. Cette présentation est ratifiée par l'assemblée. Le scrutin pour l'élection de M. le D<sup>r</sup> Germain aura lieu à la séance de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président lève la séance.

---

## SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1866

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie sous la présidence de M. Hachette, le jeudi 6 décembre, en la salle ordinaire de ses séances.

Étaient présents à la réunion : M. Hachette, président, MM. Usson, archiprêtre de Château-Thierry, de Vertus, Barbey, Bigorgne, de Tillancourt, Périn, Renaud, Delorme, Harant, Mayeux, Proulle, Buirette, membres titulaires, et MM. le D<sup>r</sup> Germain et l'abbé Laporte, curé de Nogentel, membres correspondants.